

# Le Parc du Doubs se dévoile pour la Fête de la nature!

Le parc du Doubs propose quatre activités gratuites à l'occasion de la Fête de la nature. Vous y êtes les bienvenus! Au programme: balade printanière dans les pâturages boisés, balade sur le thème de l'eau, atelier de cuisine sauvage pour petits et grands, ou encore chants des oiseaux pour les lève-tôt.

## 1 / L'eau dans le Jura: clair comme de l'eau de roche?

Partez en balade avec un accompagnateur en montagne et penchez-vous l'espace d'une demi-journée sur la thématique de l'eau dans le Parc du Doubs. Départ depuis la Ferrière à 9h45 (rendez-vous devant le restaurant de la Licorne) pour une balade animée dans la combe du Valanvron jusqu'à la Station d'épuration de la Chaux-de-Fonds. Au terme de la visite, un petit encas avec des produits locaux à grignoter vous seront proposés dans le train qui vous ramènera gratuitement à la Ferrière vers 15h15.

Accès avec les transports publics : gare de la Ferrière.

## 2 / Concoctez un petit délice sauvage pour la fête des mamans

La douceur est dans le pré! Venez découvrir les richesses de vos prairies samedi 12 mai de 14h00 à 17h00! Après une cueillette des plantes sauvages, concoctez sur le feu une petite douceur pour votre maman dont la fête est célébrée le lendemain. Au menu, un petit sirop aux herbes du Parc du Doubs sous les conseils d'une spécialiste en la matière. Lieu à définir.

## 3 / Balade entre tourbières et pâturages boisés

Partez à la découverte des paysages du Parc du Doubs avec des accompagnateurs dimanche 13 mai à 14h00. Au départ du Moulin de la Gruère, cette balade de quelques heures vous fera découvrir les richesses et l'intérêt écologique des paysages authentiques de notre région. Enfin, un petit apéritif suivi d'un détour en char attelé vous attendent.

Accès avec les transports publics: CJ pour la gare de Saignelégier, puis car postal jusqu'à l'arrêt «Moulin de Gruère».

## 4 / Petit matin de l'oiseau chanteur

Depuis Le Pré-Petitjean (commune de Montfaucon) jusqu'à l'étang de Plain de Saigne, laissez-vous charmer aux aurores du dimanche 13 mai par les chants mélodieux des oiseaux. Sortie organisée et guidée par l'association le Pèlerin. Terminez cette petite balade par un petit-déj avec tresse, beurre et confitures du parc dans la cabane forestière de la société d'embellissement de Montfaucon. Départ du Pré-Petitjean à 5h30.

**Inscriptions et questions:** info@parcdoubs.ch ou au 032 420 46 70. Nous aurons le plaisir de vous répondre. Retrouvez également toutes les infos et actualités sur le site [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch) ou [www.fetedelanature.ch](http://www.fetedelanature.ch)



## EDITORIAL



Laurent Schaffter  
Président de l'APNRD



Bernard Soguel  
Vice-président de l'APNRD

Début 1990, des personnalités suisses et françaises, réunies sous l'appellation «Groupe du Doubs», ont élaboré un rapport publié en avril 1993. Leurs différentes réflexions et analyses ont donné lieu à la naissance de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs en août 1999. Le 23 juin 2000, sur cette base, le conseiller national Didier Berberat a proposé d'établir une loi permettant la création de parcs naturels régionaux en Suisse. Cette intervention a débouché sur la modification de la Loi fédérale sur la protection de la nature en octobre 2006. Les 19 communes concernées ont rejoint le mouvement et la demande d'obtention du label «Parc naturel régional d'importance nationale» prévu par la nouvelle loi devenait dès lors réalité. La boucle sera bouclée ce printemps avec les votations dans les communes. Le projet de parc, qui vient de la base, sera soumis à la population.

Dans notre région, on peut constater que l'idée de parc naturel régional est née sans précipitation, après une longue période de maturation. Il paraît donc logique que nous bénéficions nous aussi de la reconnaissance officielle aujourd'hui. Par son label «Parc naturel régional d'importance nationale» – qui le reliera à un vaste réseau de communication et de promotion suisse et européen – le Parc du Doubs gagnera en visibilité et s'inscrira dans une position centrale forte de l'Arc jurassien par sa dimension frontalière franco-suisse.

La création d'un Parc naturel régional résulte de la volonté des populations par l'intermédiaire des communes. Elle n'entraîne aucune contrainte législative ou réglementaire supplémentaire, ne crée pas de cadre institutionnel, pas plus qu'elle ne supprime ou réduit les exigences légales en vigueur. Elle repose sur une démarche librement consentie. Ainsi, celles et ceux, agriculteurs, artisans, collectivités privées ou publiques, qui ne voudront pas utiliser les instruments du Parc du Doubs en seront totalement dispensés sans aucune contrepartie.

Le Parc du Doubs ne va pas faire des miracles. Sa mission consiste à proposer des solutions, poser des réflexions et trouver les moyens pour les réaliser. Le Parc naturel régional du Doubs agira comme une plate-forme de concertation pour que naissent les idées qui deviendront projets et servira de levier pour que les intentions se concrétisent.

# Des arguments pour le Parc

**Il y a une région magnifique à la base de la création du parc naturel régional: celle du Doubs. Avec sa nature préservée (pâturages boisés, Gruère, Saut-du-Doubs) et son patrimoine humain (villes horlogères, élevage de chevaux) dignes d'être valorisés, le Doubs forme la colonne vertébrale du projet. Actuellement, cette rivière jouit d'une notoriété et d'un attrait incontestable, bien que son état sanitaire pose problème.**

La création d'un parc peut susciter des vocations et des initiatives telles que le tourisme avec guides de moyenne montagne, la connaissance de l'environnement et les centres d'interprétation; elle valorise les produits du terroir avec un label «parc» à l'exemple du Thal (voir page 4); elle intensifie les échanges transfrontaliers notamment avec le projet «Le Doubs, entre arts et sciences»; enfin, elle accroît les activités artisanales avec l'aménagement de parcours découverte et d'hébergement.

Le Parc du Doubs bénéficiera de contributions

de la Confédération et des cantons sur la base de trois objectifs essentiels: la préservation et la valorisation de la qualité de la nature et du paysage, le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable ainsi que la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Les communes participeront à raison de 3 francs par habitants et par année, ce qui en fait la contribution communale la plus basse de l'ensemble des parcs suisses. Seize projets concrets ont été mis en route cette année. Ils ont été détaillés dans notre dernière édition (voir le journal no11 de l'APNRD sur: [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)).

Il faut veiller à ne pas confondre les notions de parc naturel régional et de réserve naturelle. Les parcs sont clairement destinés à assurer le développement économique durable des régions concernées dans un environnement préservé en voie de valorisation. Les réserves sont soumises elles à des restrictions d'accès et d'activités que ne connaissent pas les parcs.

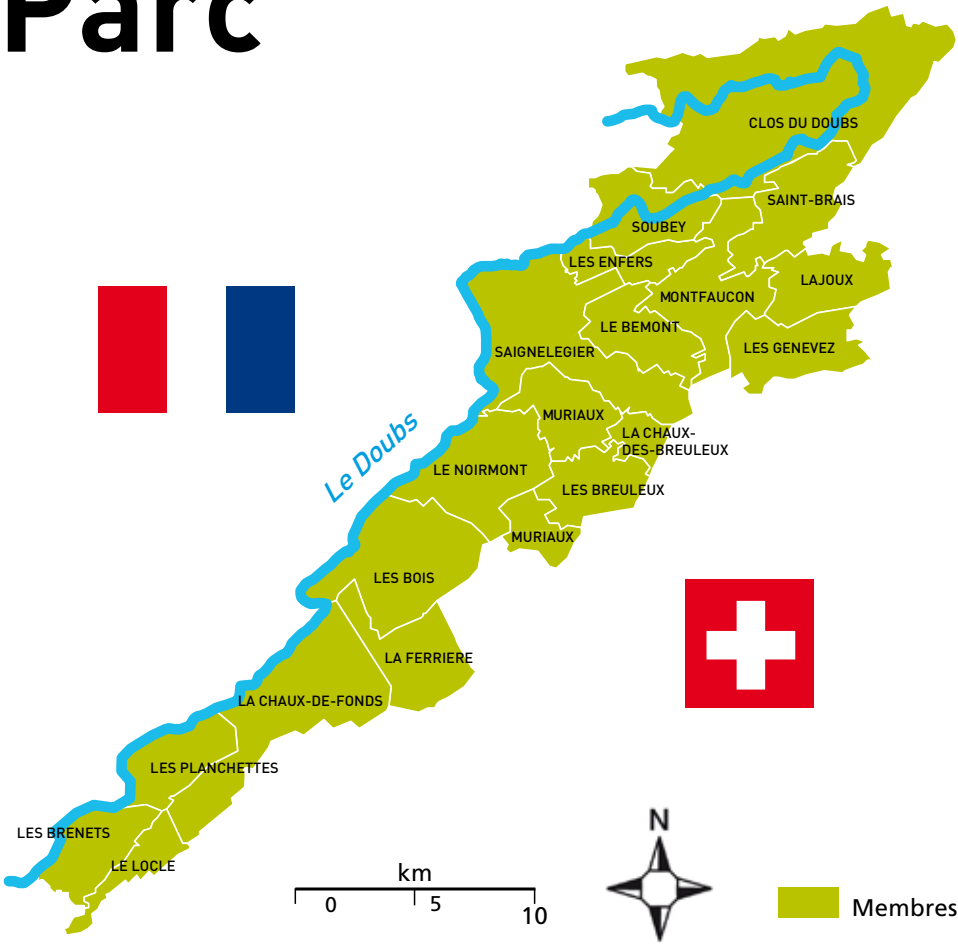
# Le périmètre du Parc du Doubs

Avec 19 communes suisses, 350 km² et 60'000 habitants, le Parc du Doubs se situe dans la moyenne des parcs en projet ou déjà en activité. Le fait qu'il dispose d'un caractère binational ou transfrontalier lui donnera un atout supplémentaire. Le Pays horloger français rejoindra le périmètre suisse avec ses 91 communes, 50'000 habitants et 950 km². En tout, le Parc pourra compter sur 110 communes, 110'000 habitants et 1100 km².

Que se passera-t-il si une commune suisse refuse le projet de parc? La Loi fédérale prévoit qu'un parc naturel régional doit mesurer au moins 100 km² et que sa surface doit être cohérente. Le refus d'une ou de quelques communes serait certes regrettable mais n'aurait en principe pas de conséquences fatales pour le Parc du Doubs.

Du côté français, les travaux suisses sont suivis de près et servent d'exemple. Des collaborations ont été mises en place s'agissant notamment de l'état sanitaire du Doubs. Les Chemins de la contrebande sont en cours de réalisation et une exposition de peintures sur le thème du Doubs est en gestation.

La création du Parc du Doubs permettra de franchir des frontières politiques, culturelles, patrimoniales et économiques. On pourra rapidement en mesurer les effets bénéfiques. Ceux qui ne seront pas satisfaits pourront en sortir au terme de la durée de validité du contrat de parc. La création du Parc est une démarche librement consentie; chacun prend ce que bon lui semble. L'intérêt général y trouve largement son compte.



## Parc et agriculture

Depuis 2009, l'agriculture fait partie des domaines prioritaires du Parc du Doubs. Le président de la Chambre d'agriculture du Jura siège au bureau de l'Association et assure une présence constructive et porteuse pour le secteur primaire de l'économie.

A témoin, parmi les 16 projets du Parc qui sont ou seront mis en œuvre entre 2012 et 2015, 8 concernent directement l'agriculture. On peut citer par exemple: la valorisation du bois, la mise en valeur des pâturages boisés, le soutien aux arbres fruitiers indigènes, la promotion de l'agritourisme, la transformation et la promotion des matières premières et notamment du lait, la labellisation des produits du terroir). Parfois, la rumeur d'un accroissement des interdictions revient sur le tapis. Mais il ne s'agit précisément que d'une rumeur! Le Parc ne générera aucune réglementation, aucune contrainte, aucune interdiction, aucune loi nouvelle. Le Parc est une opportunité qu'ont su saisir certains agriculteurs (voir notre article sur la visite dans le Parc du Thal dans ce journal). D'autres ont choisi de renoncer à ses prestations. Chacun est libre mais comme le dit l'adage, mieux vaut être dedans que dehors, et participer ainsi aux décisions.



## Approbation de la charte et du contrat de Parc

Le 4 avril dernier, l'Assemblée générale de l'Association pour le Parc naturel régional du Doubs (APNRD) a approuvé à l'unanimité la charte 2013-2022 qui contient trois éléments: le contrat de parc qui liera l'association et les communes afin d'assurer le fonctionnement du Parc, la stratégie à 10 ans qui détermine les orientations ainsi que les projets qui seront mis en œuvre dès 2012 et jusqu'en 2015.

La réunion s'est déroulée à un moment décisif et qui tient lieu de charnière dans la destinée du Parc. En effet, le document approuvé le 4 avril sert de base aux votations qui sont organisées dans les 19 communes concernées par le projet d'ici à l'été prochain. Les assemblées communales ou les conseils généraux sont appelés à donner leur feu vert au contrat de parc. Les signataires s'engagent pour la création d'un parc naturel régional d'importance nationale. Ils affirment leur volonté de réaliser une aire de développement régional à caractère transfrontalier. Ils mettent tout en œuvre, dans les limites des ressources disponibles et des fondements de la législation, pour assurer la prospérité de la région.

L'année 2011 a été marquée concrètement par la première Journée du Parc, le 31 juillet dernier à Goumois. La concrétisation de l'aspect transfrontalier du parc a démarré avec la mise en route de la planification du projet en France et déjà des réalisations visibles dans le terrain grâce à quatre itinéraires pédestres. Concernant l'état sanitaire du Doubs, le Parc a réuni divers acteurs français et suisses autour d'une même table. Le Parc du Doubs emploie actuellement trois personnes (équivalent à 1,9 postes à plein temps) ainsi qu'un civiliste.

Les statuts de l'Association ont fait l'objet de quelques modifications avec notamment le déplacement du siège des Bois à Saignelégier. La fourchette des cotisations communales passera à 3 francs au minimum et 6 francs au maximum par habitant. Les cotisations des membres individuels passeront de 50 à 20 francs afin de favoriser l'adhésion du plus grand nombre. Les responsables du parc ont été réélus sans modifications avec Laurent Schaffter à la présidence et Bernard Soguel à la vice-présidence.

L'assemblée a été marquée par la présence de M. Manfred Bühler, président du Conseil du Jura bernois, qui a souhaité qu'à l'instar du Parc Chasseral, les 19 communes concernées acceptent et soutiennent le Parc du Doubs. Cet appel a été relayé par M. Joseph Parrenin, conseiller régional de Franche-Comté, ainsi que par Mrs Gilles Robert et André Péquignot, conseillers généraux du Doubs.



# Concours «Regards sur le Doubs»

**Participez au Concours de peintures et de dessins, organisé par le Parc du Doubs, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> journée du Parc Naturel Régional du Doubs franco-suisse qui se déroulera le 25 août prochain.**

Tout à la fois frontière et trait d'union entre la France et la Suisse, une rivière, le Doubs, symbolise le cœur et l'identité du projet de Parc naturel régional transfrontalier, que portent l'APNRD et son partenaire français, le Pays Horloger.

Le concours a pour objectif de mettre en valeur ce patrimoine d'exception que représente la vallée du Doubs, notamment sur son linéaire franco-suisse délimitant par ailleurs le périmètre du futur Parc naturel régional transfrontalier qui s'étend de Ville-du-Pont à Saint-Hippolyte et Saint Ursanne. Aussi, toutes les œuvres permettant de révéler des lieux, sites, paysages ou ambiances préférées relatives au Doubs et à sa vallée sont les bienvenues !

Elles seront exposées à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> Journée du Parc, qui se déroulera le 25 août prochain dans le cadre des «Fêtes du Doubs» à Villers-le Lac et les Brenets: manifestation franco-suisse, festive et populaire, dédiée à notre patrimoine commun.

Le concours est ouvert à toute personne à partir de 6 ans et concerne toutes les catégories de la population: public en âge scolaire, public adulte amateur et public adulte professionnel. Toutes les techniques de peintures et dessins sont autorisées pour réaliser l'œuvre: crayon, fusain, acrylique, huile, gouache, aquarelle, technique mixte, dessin assisté par ordinateur...

Évaluées par un jury ad hoc, 3 œuvres de chaque catégorie seront primées le 25 août. Leurs auteurs se verront récompensés par des prix de différente valeur pour les aider à poursuivre leur passion et découvrir le Parc du Doubs.

L'envoi des œuvres, à l'adresse de l'APNRD, est possible jusqu'au 31 juillet. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à



consulter le règlement détaillé du concours sur le site internet de l'APNRD : [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch).

La «Journée du Parc» du 25 août prochain permettra de proposer, en toute complémentarité avec les animations habituelles des « Fêtes du Doubs », une découverte plus patrimoniale et sensible du site des bassins du Doubs et du projet Parc plus globalement. Tant sur un plan naturel, via des

randonnées commentées jusqu'au Saut du Doubs, que sur un plan culturel, grâce au marché des produits du terroir, à la performance de chorales franco-suisse ou encore à cette exposition d'œuvres dédiées au Doubs... qui sont autant d'initiatives permettant de faire participer et se rencontrer nos populations de part et d'autre de la frontière.

Mais pour l'heure, à vos crayons et pinceaux !

## D'Enjoy au Parc

**A Saint-Ursanne et dans les environs, une foule de petits progrès ont été concrétisés grâce à un projet commun nommé «Enjoy». Plusieurs réalisations ont été menées à bien. Quelques exemple: les bâtiments historiques de la ville ont été identifiés par des panneaux explicatifs, des particuliers ont reçu avis et conseils pour développer leurs activités, un financement a été réuni pour la rénovation de façades. Sous ce patronage, d'autres impulsions ont été données à l'économie régionale: apéritifs organisés portant le label des produits du terroir, mise à jour de sites internet de prestataires du domaine touristique, balades alliant découverte de plantes et cuisine.**



Cheville ouvrière d'Enjoy, Steve Maridor précise que les projets ont été proposés à 90% par les habitants de la région. «C'est la clé du succès; les projets viennent de la base et sont suivis par des gens du lieu qui connaissent bien les conditions de vie locales. Même si ce projet «Enjoy», a été souhaité par le Canton du Jura, avec le soutien de Suisse Tourisme et de l'Aide suisse aux montagnards, les décisions et les idées appartiennent aux habitants. Rien n'est parachuté d'en-haut –tout au plus suggéré – ou de l'extérieur».

La vocation d'«Enjoy» était d'initier un progrès touristique à Saint-Ursanne. Une plate-forme de collaboration est née, avec pour motivation essentielle le développement harmonieux du Clos-du-Doubs. Un comité de pilotage assure des responsabilités plus politiques. Il lui appartient aussi de veiller à la pérennité des projets, de ne pas perdre les idées émises et de poursuivre sur l'élan des trois dernières années. Par exemple, il est prévu de revoir et de moderniser la signalétique à l'entrée de Saint-Ursanne. Il s'agit aussi de donner unité et cohérence à une foule de panneaux divers.

Steve Maridor pense que le Parc du Doubs pourrait reprendre un certain nombre d'idées émanant de ce groupe. Par exemple, l'intention de canaliser les promeneurs sur les bords du Doubs et de leur offrir des places de pique-nique. «Actuellement, c'est un peu l'anarchie. Ils s'installent partout en laissant des traces de leur passage, obligeant les agriculteurs à des activités de nettoyage systématiques le lundi».

Le fonctionnement d'«Enjoy» ressemble à celui du Parc du Doubs, appelé aussi à soutenir des projets régionaux avec des fonds fédéraux et cantonaux. Steve Maridor estime «qu'une partie des activités pourra être reprise par le Parc, car le projet «Enjoy» arrive à son terme en juillet prochain. Le Parc est une bonne initiative et je m'en fais volontiers l'ambassadeur. Nous participons ensemble au tourisme durable».



# Les communes à la rencontre d'un parc

**Le bus s'arrête régulièrement et prend en charge des représentants des conseils communaux et des responsables du Parc du Doubs. La Chaux-de-Fonds, Saignelégier, Montfaucon et quelques autres haltes plus tard, le bus est bien rempli. Destination: le Thal soleurois - entre Saint-Joseph et Balsthal - pour comprendre in situ le fonctionnement d'un parc naturel régional suisse. La visite s'inscrit dans la volonté du Parc du Doubs d'informer complètement et concrètement les élus des communes concernées.**



Ernst Lang, le président du parc, nous reçoit dans sa ferme-auberge sur les hauteurs de Saint-Joseph (Gänsbrunnen). Tout en douceur et fort d'une expérience de plusieurs années, M. Lang explique la gestation du parc. « Ici aussi, les discussions furent longues. Il a fallu convaincre, expliquer qu'un parc naturel n'entraîne aucune loi, aucune contrainte ni obligation. Beaucoup avaient peur de perdre une partie de leur autonomie, que ce soient les chasseurs, les parapentistes ou les agriculteurs. Aujourd'hui les critiques se sont tues et les habitants et différents partenaires ont compris que le parc fédère et assure la promotion d'activités basées sur une nature préservée. Tous ceux qui veulent participer et profiter des prestations du parc le font. Avec quelques collègues, je vends des produits labellisés du parc et nos ventes ont augmenté de 10% ».

Rien ne ressemble plus à un bureau ... qu'un autre bureau. La visite ne nous conduira donc pas dans les locaux du Parc du Thal avec ses cinq collaborateurs. En revanche, un meunier nous expliquera comment il produit ses farines grâce aux céréales de la vallée. Les gens de la région en raffolent, certains de consommer un produit élaboré dans les règles de l'art.

Ernst Lang tient un langage clair: « Sans le soutien financier fédéral aux parcs, bon nombre de projets n'auraient jamais vu le jour dans la région. Depuis trois ans, grâce à l'excellente collaboration entre le parc et l'office du tourisme, son attrait a augmenté. La région qui a connu un séisme économique lors de la crise horlogère des années septante trouve aujourd'hui de nouveaux débouchés ». Le Parc du Thal gère 16 projets pour un montant annuel de 450'000 francs avec des contributions communales de 5 francs par habitants. En comparaison, le Parc du Doubs conduit aussi 16 projets, avec 3 francs par habitants et un budget annuel de 700'000.- francs dont 300'000 francs proviennent de la Confédération.

## Gens du Parc: tenancière du Doubs

**Depuis plusieurs années, Le Saut-du-Doubs figure parmi les cinq sites naturels les plus visités de France. Jusqu'à 500'000 personnes font annuellement le chemin entre le Lac des Brenets et le Saut-du-Doubs. Depuis quelques années, la Suisse voisine bénéficie directement de ce succès grâce à une passerelle érigée par-dessus la rivière.**

Logée au bout du lac, juste avant un parcours sauvage et magnifique qui conduit le Doubs à son saut, une bâtisse construite vers 1600 avec la permission de Louis XVI attire le regard. Elle avait pour vocation d'accueillir les diligences. Aujourd'hui, c'est un beau restaurant ouvert de Pâques à fin octobre durant la journée. Sur réservation, le restaurant du Saut-du-Doubs accueille aussi les groupes en soirée. « Notre restaurant marche très bien et il est connu des organisateurs de voyages. Grâce à eux, nous accueillons plus de 10'000 personnes chaque année. Et les promeneurs individuels sont tout aussi nombreux », explique Yolande Hugli, qui tient les rênes de l'établissement avec son mari Georges-Alain depuis 18 ans. « Tout le monde ne sait pas apprêter une truite. Les enfants en particulier rechignent souvent à trier arêtes et filets. Ici, la vie des hôtes est simplifiée: notre spécialité, c'est une truite entière sans arêtes ».

Une bonne partie des visiteurs atteint le restaurant par bateau, en partant des Brenets ou de Villers-le-Lac. L'ambiance à bord est unique et rappelle les fjords norvégiens. Le lac serpente entre des falaises sauvages. La faune et la flore frappent par leur originalité. Les traces d'activités humaines disparaissent pour laisser la place à une beauté purement naturelle. Yolande Hugli: « Ici, on respire un air pacifiant et le stress est évacué ». L'impact de cette nature splendide ne reste pas sans conséquences: « Notre fils voulait travailler dans la pharmacie et il est aujourd'hui docteur en botanique tropicale; le virus de la nature l'a rattrapé ».

Yolande Hugli s'intéresse à la vie publique; elle est élue au conseil communal des Brenets et gère le département des finances, affaires sociales et la culture du village. Les projets ne manquent pas. Une nouvelle implantation horlogère devrait aboutir à un résultat étonnant: il y aura davantage de places de travail que d'habitants aux Brenets! Le village se distingue ainsi par un contraste frappant: un grand dynamisme économique d'une part et un environnement calme et reposant de l'autre.

Les activités économiques des bords du Doubs connaissent souvent des difficultés. Les moulins, verreries et autres coutelleries ont disparu et de nombreux restaurants ont soit connu des difficultés, soit fermé leurs portes. Ce n'est pas le cas du restaurant du Saut-du-Doubs qui emploie entre 6 et 8 employés chaque année. Pour Yolande Hugli, la création d'un parc régional naturel est une bonne chose: « C'est un plus pour les activités touristiques mais aussi pour la promotion des produits de la région. Créer, c'est ajouter une dynamique dont nous avons besoin dans notre contrée qui possède déjà de nombreux atouts. Il y a d'une part la nature, mais aussi de nombreuses activités par mauvais temps, notamment les musées de l'horlogerie ».



CANDIDAT  
PARC NATUREL  
REGIONAL



Toute l'actualité du parc sur: [www.parcdoubs.ch](http://www.parcdoubs.ch)

### Impressum

Photos : APNRD, Naturpark Thal, Restaurant du Saut-du-Doubs, Josette Mercier.

Textes : Philippe Zahno, Gérard Cattin, Anne Girardet, Olivier Mosset.

Conception graphique: Zébulon Communication, La Chaux-de-Fonds

Adresse: APNRD, 6, Place du 23 Juin, CP 316, 2350 Saignelégier  
info@parcdoubs.ch, T. 032 420 46 70

Rédacteur responsable: Philippe Zahno, T. 079 459 72 85

Partenaire mobilité:



Impression:  
Le Franc-Montagnard  
Saignelégier

